

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2011

Convocations faites et envoyées à Mesdames et Messieurs les conseillers le 03 novembre 2011.

L'an deux mille onze, le 10 novembre à 20h 30, le Conseil Municipal de La Laigne, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François WACRENIER, Maire.

Etaient présents : Philippe LECREST, Rodolphe ISNARD, Christiane LAPICOREE, Philippe AUBRY, Karin LE ROUX, Magalie BRUNET, Jean-François WACRENIER, Frantz PINEAUD

Etaient absents : Pierrette BOURASSEAU (procuration donnée à Philippe LECREST), Thierry BOUCARD (procuration donnée à Jean-François WACRENIER).

Secrétaire de séance : Philippe LECREST

Avant de commencer Monsieur le Maire demande aux conseillers de rajouter à l'ordre du jour un sujet concernant l'approbation d'une convention entre le SDEER et la commune de LA LAIGNE.

Les conseillers acceptent à l'unanimité.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE SDEER ET LA LAIGNE CONCERNANT LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DU CHEMIN PIETONS DE LA MAISON COMMUNALE :

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par le SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime) relative aux travaux de balisage du chemin piétons de la Maison Communale.

Il précise que le coût total des travaux est de 3 235,46 €.

La participation de la commune est de 1 617,73 € (soit 50%), celle du SDEER sera également de 1 617,73 €.

La commune remboursera sa contribution en 5 annuités d'un montant de 323,53 €, la première interviendra le 1^{er} février 2012 et la dernière le 1^{er} février 2016.

Le Conseil délibère et décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention rédigée par le SDEER,
- de charger le Maire de signer tous les documents affiliés à ce dossier.

EXAMEN DU PROJET PROPOSE PAR LES PARENTS D'ELEVES POUR LE LOGEMENT DE L'ECOLE :

Le Maire distribue le document à l'attention des membres du Conseil Municipal préparé par le collectif des parents d'élèves et concernant leur démarche au sujet de l'utilisation du logement de l'école pour y faire une salle de motricité et une salle d'atelier pour les élèves.

Différentes questions sont posées par les conseillers.

M. le Maire répond aux questions des conseillers :

Ce projet, s'il semble louable sur le fond, pose d'énormes difficultés sur la forme.

L'impact sur le budget de notre commune en compromet le financement. (Perte importante de recettes pour la commune et cotisations supplémentaires pour toutes les communes du SIVOS.)

Compte tenu du classement de l'école en ERP catégorie 5, un tel projet nécessitera les services d'un architecte et d'un bureau de contrôle.

Un permis de construire devra être déposé (changement d'affectation du bâtiment logement), des entreprises devront être retenues après réalisation d'un MAPA (marché à procédure adapté).

Les subventions publiques ne sont pas attribuées pour ce type d'aménagement qui ne relève pas de l'ouverture d'une classe.

Enfin, nos communes sont déjà très engagées en matière de développement des infrastructures scolaires avec la construction d'une nouvelle classe.

Monsieur le Maire lit les lettres envoyées par Monsieur Roland GALLIAN, Maire de LA GREVE, et par Madame Adélaïde RENAUD, Maire de CRAM-CHABAN, qui soutiennent la municipalité.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de donner leur avis concernant l'utilisation du logement de l'école pour le projet présenté par les parents d'élèves, un vote à bulletins secrets est mis en place.

Résultats du vote : - bulletins blancs ou nuls : 0
- bulletins OUI : 0
- bulletins NON : 10

Après le vote, Monsieur le Maire déclare que la commune continuera son projet suivant ce qui avait été décidé lors du précédent Conseil Municipal : Restauration du logement pour la location.

CIMETIERE : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS A L'ETAT D'ABANDON :

Monsieur le Maire explique que la volonté de la commune est d'anticiper suffisamment et de ne pas attendre qu'il n'y ait plus de places dans le cimetière.

La commune est actuellement dans une démarche de constat d'abandon, une concession à l'état d'abandon est une concession qui a cessé d'être entretenue.

Début 2012, un procès verbal sera établi, ce qui marquera le démarrage de la procédure.

Un mois avant la réalisation de ce procès verbal, les descendants, s'ils sont connus, seront prévenus par notification.

Sur cette notification sera indiquée la date de la visite sur le cimetière en vue d'établir le procès verbal, les descendants pourront y assister s'ils le souhaitent.

CREATION D'EMPLOI D'AGENT RECENSEUR :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le recensement de la population de La Laigne aura lieu du 19 janvier au 18 février 2012.

Il précise qu'il est nécessaire de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement.

Monsieur le Maire annonce que la commune recevra une dotation de 660 € pour la réalisation du recensement et propose au Conseil de déterminer la rémunération de l'agent recenseur.

Après délibération le Conseil, à l'unanimité, décide la création d'emploi de non titulaire pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :

D'un emploi d'agent recenseur non titulaire à temps non complet pour la période allant du 19 janvier au 18 février 2012.

La collectivité versera une rémunération forfaitaire de 660 € net à payer à l'agent recenseur.

DISPOSITIF D'AIDE A LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES :

Monsieur le Maire rappelle la présence de nids de frelons asiatiques sur le territoire communal. Au vu de la prolifération de cette espèce, le Conseil Général de la Charente-Maritime a décidé de définir un dispositif d'aide à la destruction de nids de juillet à novembre 2011.

Les communes ayant délibéré pourront ainsi, après constat de la présence d'un nid de frelons asiatiques sur la commune, faire appel à une entreprise ou une association habilitée et ayant signé la charte des bonnes pratiques du Département de la Charente-Maritime.

Les communes prendront en charge la dépense et pourront percevoir une aide allant de 135 € à 220 € par nid détruit, en fonction de la technique employée.

Après délibération, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité ce dispositif.

SIVU : POINT SUR LA CONSTRUCTION DE LOCAUX POUR LES POMPIERS A CRAM-CHABAN :

Les délégués du SIVU rendent compte des dernières réunions et annoncent leur inquiétude suite à l'ouverture des enveloppes concernant le marché relatif à la construction du bâtiment pour les pompiers à CRAM-CHABAN.

Certains lots du marché doivent être relancés car les montants annoncés paraissent trop élevés par rapport aux estimations de l'architecte.

DEMANDE DE MONSIEUR ASPERTI AU SUJET DE TERRAINS POUR SON ELEVAGE D'ESCARGOTS :

Monsieur ASPERTI est intéressé par 2 terrains sur la commune pour son élevage d'escargots, ces terrains sont situés au lieu dit « Les Epuisasses ».

L'un est cadastré sous le numéro ZH 0030, sa surface est de 1 420 m², l'autre sous le numéro ZH 0031 et dont la surface est de 690 m².

Le Conseil décide de lui louer ces 2 parcelles.

Le secrétariat se renseignera auprès de notaires pour connaître les prix de location concernant les terrains agricoles sur notre territoire.

PROJET DE CHARTE D'UTILISATION D'INTERNET A LA BIBLIOTHEQUE :

Les responsables de la bibliothèque proposent aux conseillers un projet de charte d'utilisation d'internet.

Le Conseil Municipal accepte ce projet.

L'accès au réseau général d'internet est possible à tous à l'exception des mineurs non accompagnés.

Rodolphe ISNARD précise qu'il existe des filtres s'adressant à des âges différents.

QUESTIONS DIVERSES :

- Aire de jeux

Monsieur le Maire informe le Conseil que les subventions demandées pour ce projet ont été acceptées :

- Conseil Général (service Revitalisation) : 1800 €

- Conseil Régional (FRIL) : 1500 €

- Fonds Parlementaires : 1000 €

Ces subventions seront attribuées dès l'achèvement des travaux.

Le montage des structures et la mise en place de l'aire devraient commencer semaine 46, soit du 14 au 20 novembre.

- Travaux CREPE

Les travaux de mise en sécurité débutent semaine 46 (du 14 au 19 novembre).
Réalisation de trottoirs, pose d'un candélabre supplémentaire.

- Clio noire abandonnée sur domaine public en 2009

Suite à un long travail de recherche, le tribunal ayant instruit cette affaire n'est toujours pas connu. Une levée des scellés sera demandée afin de faire détruire ce véhicule.

-Station service de La Laigne

Monsieur le Maire rappelle que la station service est la propriété de la CDC (Communauté de Communes) de Courçon.

Lundi 14 novembre, la CDC signe le contrat avec le groupe qui va gérer cette station .

-Lettre de Monsieur CROUAIL à Monsieur WACRENIER

Les robiniers faux acacias situés au terrain de boules seront élagués afin de palier aux désagréments dont M. CROUAIL se plaint.

-Lettre de l'ACCA

L'ACCA va effectuer des plantations d'arbres sur une parcelle dont elle est propriétaire. (800 m de haies simples et doubles)

Elle veillera à ce que les mangeoires ne soient pas placées dans les haies du remembrement.

Elle veillera également à ce que les chiens de la meute ne soient pas éparpillés dans tout le village lorsque les battues sont organisées.

- Audience publique déposée par l'AIE 17 au tribunal administratif de Poitiers

Monsieur le Maire signale au Conseil qu'une audience publique se tiendra le 1^{er} décembre prochain au tribunal administratif de Poitiers, suite au recours déposé par l'Association AIE 17 (Association Action Information Ecologie en Charente-Maritime) contre M. le Maire au sujet de haies du remembrement qui auraient été détruites très partiellement à certains endroits par le passage d'engins agricoles.

Ces haies sont en très bon état.

- Vitesse de circulation sur la RD 114

Karin LEROUX, conseillère et riveraine de la RD 114, indique que, d'après elle, les travaux réalisés dans le but de faire ralentir la circulation sur cette zone sont inefficaces.

Monsieur le Maire demandera à la gendarmerie d'intervenir pour mesurer la vitesse de circulation des automobilistes, demandera un comptage à la DIRA et promulguera un arrêté demandant un déplacement des panneaux 30 km/h plus au nord dans l'agglomération.

- Demande d'abattage de l'arbre, If, devant l'ancienne mairie

Christiane LAPICOREE demande que l'arbre (if), situé devant l'ancienne mairie, et produisant des baies et des graines toxiques, soit abattu.

Il est signalé également que, outre leur toxicité, ces baies posent un problème de nettoyage dans la salle des fêtes.

L'abattage sera réalisé dès que possible.

Séance levée à 22h45